

Association soccer de St-Leonard



Politique d'Inscriptions

Politique d'Inscriptions

ASSOCIATION DE SOCCER SAINT-LÉONARD

1. Objectif

La présente politique encadre les modalités d'inscription aux programmes et activités de l'Association de Soccer Saint-Léonard (ASSL). Elle vise à assurer un processus équitable, transparent et uniforme pour l'ensemble des membres, tout en permettant une gestion efficace des places disponibles dans les différentes catégories.

2. Périodes d'inscriptions

2.1 Saison estivale

Période d'inscription : du 1er février au 31 mai.

Date limite pour soumettre une inscription : 31 août.

2.2 Saison hivernale

Période d'inscription : du 1er septembre au 15 novembre.

Date limite pour soumettre une inscription : 31 janvier.

Toutes inscriptions soumises après les périodes indiquées seront acceptées seulement si des places restent disponibles dans la catégorie concernée.

3. Modalités financières

3.1 Rabais « Early Bird »

Afin d'encourager les inscriptions hâtives, l'ASSL offre un rabais « early bird » aux membres inscrits avant les dates suivantes :

- Été : inscription complétée avant le 15 mars.
- Hiver : inscription complétée avant le 30 septembre.
- Montant maximal du rabais : 100 \$ par inscription.

3.2 Rabais famille

Un rabais est offert aux familles ayant trois enfants ou plus inscrits au club :

- Montant : 50 \$ par enfant à partir du 3e enfant.

- Applicable uniquement pour les catégories U4 à U21.

Une demande du rabais famille doit être effectuée au moyen du formulaire prévu à cet effet.

La date limite pour compléter le formulaire rabais famille est le 31 août pour la saison d'été et le 31 janvier pour la saison d'hiver.

Le remboursement est effectué par virement interac par courriel ou numéro de téléphone.

4. Gestion des listes d'attente

La capacité maximale de chaque catégorie est affichée directement sur Spordle, la plateforme officielle d'inscriptions du club. Une fois la capacité atteinte, la catégorie est automatiquement fermée et passe au mode « liste d'attente ». Un message automatique est envoyé aux nouvelles inscriptions pour leur informer que si une place se libère, le club informera les personnes sur la liste d'attente selon le principe du premier inscrit, premier servi.

4.1 Gestion de la file d'attente

Lorsqu'une catégorie atteint sa capacité maximale :

Les membres peuvent quand même s'inscrire en liste d'attente sur Spordle.

La liste d'attente est gérée selon le principe du premier inscrit, premier servi.

4.2 Attribution des places libérées

En cas d'annulation ou de désistement :

La place est automatiquement attribuée au membre inscrit le plus tôt dans la liste d'attente.

Un courriel est envoyé au membre concerné pour compléter l'inscription dans un délai de 48h.

Si le membre ne répond pas dans le délai accordé, la place est offerte au suivant dans la liste.

5. Annulations et modifications

Toute annulation d'inscription doit être communiquée au club par courriel. Les remboursements, lorsqu'applicables, sont effectués conformément à la Politique de remboursement du club.

6. Dispositions générales

Le club se réserve le droit de refuser ou suspendre une inscription non conforme aux règles administratives ou financières du club, conformément à la Politique de recouvrement des comptes clients du club.

Le club peut ajuster les capacités et les périodes d'inscription en fonction de ses besoins opérationnels.

L'inscription est considérée complète uniquement lorsque tous les documents requis et le paiement intégral ont été reçus.

7. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration.